



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC LE CENTRE DES
MONUMENTS NATIONAUX POUR LES CLASSES
CHATEAU DE VINCENNES 2021**

**DÉCISION N° DM-21-193
EN DATE DU 01 JUIN 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame Le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-487 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 4^{ème} maire-adjoint ;

CONSIDERANT la proposition du service pédagogique du Centre des Monuments Nationaux pour l'organisation d'ateliers pédagogiques pour les élèves des écoles de Vincennes, dans le cadre des « classes Château de Vincennes » (5 classes) ;

D É C I D E

DE SIGNER avec le Centre des Monuments Nationaux, sis 62 rue Saint-Antoine – 75186 Paris cedex 04, la convention relative à l'organisation des « classes Château de Vincennes », pour l'année 2020/2021, pour le montant de 520 € TTC par classe, soit pour 5 classes 2 600 € (DEUX MILLE SIX CENTS EUROS)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'enfance, du
développement économique et de l'emploi,

Signé

Odile SÉGURET